

Séance extraordinaire du 18 novembre 2017

À cette séance extraordinaire tenue le dix-huitième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-sept étaient présents, Monsieur Clément Marcoux, maire et Messieurs les membres du Conseil.

*Monsieur Frédéric Vallières
Monsieur Clément Roy
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Ghislain Lowe
Monsieur Normand Tremblay
Monsieur Scott Mitchell*

Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.

Dépôt du règlement numéro 404 concernant le comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU que les pouvoirs conférés à la municipalité notamment par l'article 146 de la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'adopter le présent règlement;

ATTENDU qu'il est nécessaire pour le conseil municipal de se doter d'un comité consultatif d'urbanisme de façon à pouvoir rendre des décisions sur les demandes de dérogations mineures, PIIA et des projets d'ensembles immobiliers conformément à la Loi;

ATTENDU que le conseil municipal a les pouvoirs de constituer un tel comité en vertu des articles 146 et 148 de la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion + un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 13 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy

4099-11-17

ET RÉSOLU UNANIMEMENT l'acceptation du règlement numéro 404 concernant le comité consultatif d'urbanisme.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier

Je, Clément Marcoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Frédéric Vallières à 12 :30 hres.

Clément Marcoux, maire

Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier